



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le statut des perfusionnistes

Question écrite n° 44115

Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le statut des perfusionnistes. Ces personnels sont essentiels en chirurgie cardiaque. Ils sont aux commandes de la circulation extracorporelle (CEC), technique pointue et vitale permettant de remplacer le cœur et les poumons lors des opérations. Aucune intervention de ce domaine chirurgical ne peut être réalisée sans eux. Ils apportent également leur expertise pour la pose, le suivi et le support technique des assistances circulatoires et respiratoires extracorporelles (ECMO) dans les réanimations, en particulier depuis le début de la pandémie de SARS-CoV-2. Ils font partie intégrante des équipes d'UMAC - unités mobiles d'assistance circulatoire - pour permettre l'assistance dans les centres non-équipés. Ils interagissent au sein des équipes de transplantation d'organe. Ils sont mobilisés et très impliqués dans la crise actuelle. Les perfusionnistes, irremplaçables dans leurs fonctions, exercent donc un métier de haute technicité et à haute responsabilité pour lequel un cursus de formation spécifique master santé existe depuis 2020 à la Sorbonne. Ce niveau d'études est également requis dans de nombreux pays européens. Leurs activités, compétences et savoirs propres et autonomes par rapport à des métiers existants correspondent à la définition d'un nouveau métier ou métier intermédiaire (rapport de l'IGAS n° 2021-05R page 119). C'est dans ce sens qu'en septembre 2021 les représentants des perfusionnistes (SFACCEC), en présence et avec le soutien des représentants de la chirurgie cardiaque et de l'anesthésie en chirurgie cardiaque française (SFCTCV, ARCOTHOVA) ont rencontré la sous-directrice des ressources humaines du système de santé de la DGOS. À l'issue de cette rencontre, la proposition de redéfinir le métier de perfusionniste leur a paru être retenue et l'engagement d'apporter des solutions quant à un statut aurait été pris. Une nouvelle date de réunion devait être définie avant novembre 2021, mais n'a pas encore eu lieu. C'est le message qui a été adressé par les perfusionnistes de l'hôpital du CHU de Bordeaux. Ils demandent une évolution de la situation et une nouvelle reconnaissance de leur métier. Elle lui demande quelle réponse il peut faire à ces revendications.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44115

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 774

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)